

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 087-218715100-20230707-DE2023015-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Haute - Vienne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	13	7	4

Séance ordinaire du 7 juillet 2023

Date de la convocation :  
3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept juillet à vingt heures,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :  
3 juillet 2023

Présents : Madame CHEYRONNAUD  
Messieurs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, COIFFE, VIGNAUD et REYROLLE  
Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de C. BOUILHAGUET à C. CHEYRONNAUD  
de G. DECONCHAT à E. COIFFE et de L. FAUCHER à N. DE JESUS

Objet de la délibération :  
Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs permanents du personnel à compter du 23/08/2021

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte les démissions, les nominations d'avancement de grade et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pourvu par un contractuel en vertu de l'article 332-8-3

Vu le Code Général de la Fonction Publique, il appartient au Conseil Municipal de créer et de supprimer les emplois de la commune, conformément aux articles L313-1, L320, L330 et suivants

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 comme suit :

- 2 Adjoints Techniques Principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 Adjoint Technique à temps complet
- 1 Adjoint Technique à temps non complet
- 1 Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme en mairie le 8 juillet 2023.

Le Maire,  
Didier MARCELLAUD

